

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le seize mai deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2018
DU BUDGET
ANNEXE DES
PARKINGS PUBLICS
DE LA VILLE DES
LILAS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS :

Claude ERMOGENI. Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Camille FALQUE.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-D53-19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte administratif 2018 du budget annexe des parkings publics de la Ville,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas a été présenté et adopté,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : CONSTATE que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent de la section d'exploitation de 264 940,94 € ;
- un déficit de la section d'investissement de 20 653,61 €.

ARTICLE 2 : DECIDE l'affectation suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068) : 20 653,61 €
- Report à nouveau (ligne 002) : 244 287,33 €

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 MAI 2019**
- et de son affichage le **29 MAI 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération-votée par :

Voix pour : 32

Voix contre

Abstention : 1

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-D53-19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019